

La CCISM, CARE...



11 Mai 2021

La Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) invite l'ensemble des entreprises, artisans, commerçants rencontrant des difficultés sociales à se rapprocher de ses services.

À la suite de la signature de la convention CARE le 6 mai 2021 avec l'ensemble des partenaires (COM, Préfecture, DGFIP, ISMA et ADIE), la CCISM informe ses ressortissants de la réception du public les lundis et mardis de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous (www.ccism.fr) pour toutes les questions relatives aux difficultés de régularisation sociale. A cela s'ajoute un accueil téléphonique le reste de la semaine. A travers ce dispositif, la CCISM intensifie sa culture relationnelle et partenariale en matière d'accompagnement tout en y intégrant une idée de mentalité collective d'offreur de solutions. Il convient de souligner que les problèmes récurrents en matière de régularisation sociale, sont :

- Comptes de gestion URSSAF non créés
- Taxation d'office pour cause de non-déclaration auprès de l'URSSAF
- Impossibilité d'accéder aux relevés de situation permettant d'ouvrir le dialogue avec les services de la Sécurité Sociale
- Méconnaissance des procédures déclaratives

Conséquemment, certains se découragent et ne se sentent pas à la hauteur des attentes. La CCISM répond non. Ensemble, nous devons y arriver. Elle se positionne comme interface permettant l'identification des points de blocages administratifs en vue de leur résolution. La CCISM CARE est donc un service d'appui aux entreprises et leurs dirigeants notamment ceux relevant du Régime de travailleurs indépendants qui sont souvent peu accompagnés dans leurs démarches et commettent des erreurs d'inattention très simples qui résultent à certains blocages.

Pour la CCISM, il s'agit de prise en charge effective et concrète.

RECAP

A qui s'adresse CCISM CARE et qui en est le référent au sein de la CCISM ?

L'appui s'adresse aux entreprises immatriculées. La référente est Catherine CARMONT

Quand est reçu le public ? Accueil physique les lundis & mardis de 9h à 12 sur RDV. Accueil téléphonique quotidiennement.

Pourquoi saisir la CARE par la porte d'entrée CCISM CARE ?

Pour bénéficier de l'appui à la régularisation sociale des entreprises (montage de dossiers entre autres, création de comptes URSSAF, etc.)

Où prendre RDV ? Sur le site internet de la CCISM www.ccism.fr ou par téléphone au 0590 27 91 51

Comment savoir si je dois saisir la CARE ? L'URSSAF réclame des sommes nécessitant un recalcul au chef d'entreprises, incapacité d'obtenir une attestation de vigilance, impossibilité d'activer une plateforme de gestion URSSAF, etc.

Combien cela coûte ? Service gratuit dans le cadre de la CARE

Rappel : Date limite de la déclaration des revenus 2020 pour
Travailleurs Indépendants auprès de la CGSS le 31/05/2021
Formulaire dédié pour St Martin à renvoyer à
CGSS de la Guadeloupe CS 28103 97181 Les Abymes CEDEX
ou via son espace en ligne - TEL 3698 - Fax 0590 90 50 85